



1091 GRANDVAUX

CONTRAT DE LOCATION PRIVEE ET REGLEMENT D'UTILISATION

Jour:

Bénéficiaire:

Responsable:

Adresse:

E-mail :



:



:

Nature de la manifestation:

Nombre de personnes prévues :

Nombre de voitures :

Horaire de location prévu:

Arrivée et départ probable

Prix de location :

Nettoyage inclus

CHF 250. 00.-

Nombre de places :

40 / 60 personnes.

10 tables de 80cm x 80cm

40 chaises

Plonge eau froide et chaude

Réfrigérateur

Machine à laver les verres et 60 verres à disposition

(Si demande de verres supplémentaires, ils seront facturés en sus)

WC équipé de papier de toilette, lavabo et essuie-mains.

Pas de cuisine

Pas de vaisselle, ni couverts

Traiteur accepté (Attention : Fondues, raclettes, grillades, non admises !)

1.

Non fumeur !

REGLEMENT

Boissons alcoolisées :

Le locataire a l'obligation de commander et de consommer les boissons alcoolisées proposées par les membres du Caveau Corto, il doit choisir **en priorité les vins du vigneron de la semaine.**

Toutefois, sur demande, il peut choisir les produits d'un autre vigneron du Caveau.

Ce local étant avant tout un centre de dégustation et de promotion des vins du site, toute autre boisson alcoolisée est interdite au sein du Caveau Corto. (Telle que bière, alcool fort etc.)

TARIFS :

Bouteille de vin blanc ou rosé 70 cl. 22.-

Bouteille de vin blanc ou rosé 50 cl. 16.-

Bouteille de vin blanc ou rosé 35 cl. 13.-

Bouteille de vin rouge 70 cl. 24.-

Bouteille de vin rouge 50 cl. 18.-

Bouteille de vin rouge 35 cl. 14.-

Parcage des véhicules :

Le parking du Bugnon situé côté ouest du village de Grandvaux possède des places pour les visiteurs et peut accueillir facilement une quinzaine de voitures. Des auxiliaires de circulation sont parfois à disposition des hôtes pour le parcage des véhicules sur la route de la Corniche, selon le nombre de manifestations se déroulant au village. Le comité du Caveau Corto se charge d'avertir la police intercommunale de Lutry (APOL) pour annoncer la manifestation.

Déprédations et nuisances :

Le locataire est rendu responsable des dégâts éventuels causés au matériel, à l'exposition de peinture temporaire (tableaux), de photos ou d'autres objets exposés ainsi qu'au bâtiment dans son ensemble.

Un état des lieux sera établi avec le responsable de la manifestation avant et après utilisation.

Les décorations éventuelles, mises en place par le locataire, sont autorisées à certaines conditions et sur demande préalable, en aucun cas, les parois, plafonds et sols ne devront subir des dégradations.

Si l'accès de la salle est signalé aux invités par des panneaux, rubans, ballons ou autres moyens,

Le locataire a l'obligation de les enlever **dès la fin de la manifestation.**

Avant de quitter les lieux, les verres à vin utilisés seront rassemblés sur le bar au dessus de la machine à laver la vaisselle. Les verres, mis à disposition du locataire qui seront cassés ou manquants, seront facturés au locataire, par une majoration de sa facture au tarif de CHF 5.00 le verre.

Le Caveau Corto est situé dans une zone habitée. Afin d'éviter tout désagrément, l'utilisateur s'engage à ce que tous les participants quittent la salle le plus silencieusement possible.

Dès 22h00, les portes et la porte-fenêtre seront closes, eu égard au voisinage.

L'heure de police est fixée à 24h00, sauf si dérogation spéciale.

L'association du Caveau Corto et la Commune de Bourg-en-Lavaux déclinent toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets ou matériels appartenant à des particuliers ou à des associations qui se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur du Caveau.

Le preneur prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer et garantir l'ordre et la bonne tenue durant la manifestation prévue.

**Le caveau est placé sous la sauvegarde des utilisateurs.
Le responsable est la personne qui figure sur le contrat.**

Ce contrat est à renvoyer signé à la secrétaire du Caveau Corto, à l'adresse sous-mentionnée.

La réservation sera définitive, sitôt le paiement de la location effectué sur le compte du Caveau :

Banque Raiffeisen de Cully IBAN CH89 8045 4000 1015 5037 0

La remise et restitution de la clé se fait d'entente avec la secrétaire.

L'utilisateur s'engage à respecter strictement les conditions ci-dessus.

Grandvaux, le

L'utilisateur

2.